

Note d'information du service de presse du Ministère de l'Éducation Nationale (25-2-72)

LES I.R.E.M.

La création des I.R.E.M. est venue fournir un élément de solution à la crise que l'enseignement des mathématiques a traversé dans les années soixante.

Face au gonflement massif des effectifs scolaires du second degré — qui doublèrent en dix ans, passant entre 1959 et 1968, dans les C.E.G., C.E.S. et lycées, de 1.100.000 à près de 2.300.000 élèves —, la pénurie de personnel enseignant qualifié se faisait sentir avec d'autant plus de gravité que l'élévation brusque du niveau des études mathématiques dans les Facultés et les besoins en assistants de celles-ci limitaient le recrutement des jeunes professeurs.

En même temps, les programmes de mathématiques étaient profondément transformés dans l'enseignement supérieur, et ceux du second cycle des lycées commençaient eux-mêmes à changer à partir de 1960.

Un premier effort d'adaptation permit de "recycler", de 1965 à 1968, au moyen de stages de huit jours, de nombreux professeurs de lycées. Une Commission ministérielle créée en 1966 — et toujours en activité — entreprit, sous la présidence de M. Lichnérowicz, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, une modernisation progressive de l'enseignement mathématique. Elle proposa, en mars 1967, un travail plus systématique de "formation permanente" des maîtres, à mener par des Instituts spécialisés ; leur création fut décidée en septembre 1968.

Depuis lors, treize I.R.E.M. ont été fondés :

- à Paris, Lyon et Strasbourg en janvier 1969 ;
- à Aix-Marseille, Besançon, Bordeaux et Rennes à la rentrée 1969 ;
- à Clermont-Ferrand, Lille et Montpellier à la rentrée 1970 ;
- à Grenoble, Nancy et Toulouse à la rentrée 1971.

La création de trois autres pour la rentrée 1972 est inscrite au budget ; leur implantation n'est pas encore arrêtée (1).

Comme leur nom l'indique, les I.R.E.M. ont pour vocation de participer au travail de recherche, de documentation et d'expérimentation pédagogique qui, lié à la mise en vigueur des nouveaux programmes, a été lancé par l'I.N.R.D.P. (alors I.P.N.) en 1967. Certains collaborent aussi à la formation initiale des futurs professeurs de

(1) Note de la Rédaction du Bulletin : En principe, ils seront créés à Poitiers, Rouen et Nice.

mathématiques, assurée naturellement par les Universités. Mais, pour l'essentiel, ils se consacrent à la mise à jour des connaissances, du langage et des méthodes que doivent utiliser dans leur métier les maîtres déjà en fonction.

Jusqu'à maintenant, les I.R.E.M., placés sous l'autorité des Recteurs, n'ont pas eu de statut organique. Leur action est, en fait, harmonisée par un "Directoire" présidé par M. Lichnérowicz et composé de représentants de l'Administration Centrale, d'Inspecteurs généraux, et bien entendu de leurs Directeurs. Une très grande autonomie leur est cependant laissée ; chaque I.R.E.M. a son originalité, due à son âge, à sa taille, aux personnalités de ses animateurs. Les transformations que l'application de la loi d'Orientation apporte aux structures de l'enseignement supérieur semblent devoir entraîner leur érection en Services communs d'Université, selon des modalités adaptées aux conditions locales.

Les I.R.E.M. disposent de moyens importants et divers :

- Crédits de fonctionnement, qui ont atteint 3.400.000 Frs en 1971 et sont portés pour 1972 à 4.600.000 ;
- Crédits pour frais de déplacement, fixés l'an dernier à 1.780.000 Frs , cette année à 2.100.000 ;
- Crédits en heures supplémentaires, destinés à permettre le remplacement des professeurs "recycleurs" et "recyclés", à concurrence d'environ 6.000.000 Frs pour la présente année scolaire.

Leur personnel d'encadrement est formé de professeurs, maîtres-assistants ou assistants des Universités et de professeurs de lycée, qui gardent, à côté de leur travail de "recycleurs", une partie de leur service normal d'enseignement.

Les "recyclés" suivent à l'I.R.E.M., pendant un an, une séance hebdomadaire de trois heures répartie entre le cours, les exercices, la discussion. Ils bénéficient d'une décharge de service d'une égale durée — ou, quand il est impossible de les remplacer dans leurs classes, d'une indemnité correspondant également à trois heures supplémentaires.

L'action des I.R.E.M. intéresse principalement, jusqu'ici, les professeurs des lycées, des C.E.S. et des C.E.G. Comparée à l'effectif total de ces catégories :

à la rentrée 1970,

- 8.314 professeurs de mathématiques des lycées et collèges ;
- 10.365 P.E.G.C. de mathématiques,

son ampleur se mesure aux chiffres suivants :

En stage dans les I.R.E.M. en	Professeurs des lycées et collèges	Maîtres de C.E.G.
1968 - 1969	380	998
1969 - 1970	595	2.474
1970 - 1971	930	2.970
1971 - 1972	1.095	4.035
Total	3.000	10.477

Les I.R.E.M. ont commencé, d'autre part, le recyclage des maîtres du premier degré, et celui des professeurs des collèges d'enseignement technique (dont 766 sont actuellement en stage). Pour cette dernière catégorie, les I.R.E.M. sont associés à l'effort d'information entrepris par le Centre National de Télé-Enseignement, les Inspecteurs Principaux et Inspecteurs de l'Enseignement Technique et les Centres Régionaux de Documentation Pédagogique.

Certaines Académies encore dépourvues d'I.R.E.M. peuvent bénéficier de l'aide d'un Institut implanté dans une Académie voisine (l'I.R.E.M. d'Aix a, par exemple, une antenne à Toulon, dans l'Académie de Nice). D'autres actions de recyclage y sont, du reste, organisées — à une échelle et avec des moyens évidemment inférieurs. Dans l'ensemble, le travail des I.R.E.M. représente ce qu'il y a de plus cohérent, de plus considérable et de plus efficace dans la politique de formation permanente du personnel enseignant, elle-même liée à la politique de rénovation des contenus et des méthodes de l'enseignement français.